

PROCES VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 16 MARS 2023 à 19 H 30

L'an deux mil vingt-trois, le seize mars à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal de LA RIVIERE ENVERSE régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en session ordinaire et au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Sylvie ANDRES, Maire.

Présents : Sylvie ANDRES, Maire - Mrs VAN CORTENBOSCH Rénaud, ANTHOINE Eric, ANTHOINE Alexis, adjoints – WASSON Emeric – conseiller délégué - MONDET Geneviève, TERNISIEN J-François, CAVORET J-Christophe, LAGE Emilie, GUERDER Charles

Absents excusés : RICHARD Damien

Date de convocation : 8 mars 2023

Date d'affichage : 8 mars 2023

Nombre de conseillers en exercice : 11

Présents : 10

Votants : 10

Le quorum est atteint

ORDRE DU JOUR

Désignation d'un secrétaire de séance

- Lecture et approbation du procès-verbal de la séance du 9 février 2023
- Approbation du programme de travaux à réaliser en forêt par l'ONF en 2023
- Approbation pour l'installation de panneaux clignotants vers l'abri bus de « Plan » et demande de subvention au titre des amendes de police
- Approbation de la rénovation intérieure de la chapelle de Nicodex et demande de subvention auprès du Conseil Départemental au titre du patrimoine
- Réhabilitation de la salle communale : demande de subvention auprès du Conseil Départemental au titre du Plan Ruralité Départemental
- Demande de subvention du collège de Taninges pour le voyage scolaire
- Préparation du budget primitif exercice 2023
- Comptes-rendus de réunions communales et intercommunales
- Divers

DESIGNATION D'UN SECRETAIRE DE SEANCE

Mr Jean-Christophe CAVORET est élu secrétaire de séance

APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 9 FEVRIER 2023

Mme le Maire procède à une relecture des point principaux du procès-verbal du 9 février 2023. Le procès-verbal est approuvé à l'unanimité par les membres présents

**APPROBATION DU PROGRAMME DE TRAVAUX A REALISER EN FORET COMMUNALE PAR L'ONF EN 2023
DELIBERATION N° D2023-04**

Madame le Maire fait connaître au Conseil Municipal qu'il y a lieu de programmer les travaux en forêt communale proposés par les services de l'Office National des Forêts pour l'année 2023. Elle propose de retenir tous les travaux à l'exception des travaux d'infrastructure en entretien d'un montant de 2 100 € H.T.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité

APPROUVE le programme de travaux en forêt proposé par l'ONF pour l'année 2023, tel que présenté, pour un montant de **5 499.31 euros TTC et CHARGE** le Maire de signer tous les documents afférents à ce projet

INSTALLATION DE PANNEAUX CLIGNOTANTS : DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DES AMENDES DE POLICE – DELIBERATION N° 2023-05

Mme le Maire donne lecture d'un courrier adressé par les habitants du hameau de « Plan » demandant la sécurisation de l'abri bus situé au bord de la voie communale, dans une légère courbe, où les véhicules roulent à vive allure malgré la zone agglomérée. Ils souhaiteraient qu'une signalisation soit mise en place pour informer les conducteurs qu'il y a un passage piéton et un abri bus. Mme le Maire présente au Conseil Municipal la proposition de l'entreprise Chatel d'installer des panneaux clignotants pour attirer l'attention des véhicules sur la dangerosité au niveau de l'abri bus. Elle indique que la commune peut bénéficier d'une subvention au titre des amendes de police pour des travaux ou aménagement en matière de sécurité routière.

Elle propose donc de solliciter une aide pour financer l'installation de panneaux clignotants en zone d'agglomération, dont le montant s'élève à 3 580.00 euros hors taxes, soit 4 296.00 euros TTC

Le Conseil Municipal, entendu l'exposé du Maire et après en avoir délibéré, à l'unanimité,

APPROUVE l'installation de panneaux clignotants au niveau de l'abri bus du hameau de « Plan » et **AUTORISE** le Maire à solliciter une subvention auprès du Conseil Départemental au titre de la répartition du produit des amendes de police pour l'aménagement en matière de sécurité routière ;

REFECTION INTERIEURE DE LA CHAPELLE DE NICODEX : DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DU CONSEIL DEPARTEMENTAL AU TITRE DU PATRIMOINE – DELIBERATION N° 2023-06

Mme le Maire rappelle au Conseil municipal que les travaux de réfection de la toiture de la chapelle de Nicodex ont été réalisés en 2019 afin de sauvegarder le patrimoine culturel de la commune. Elle propose donc de mettre en œuvre la réfection intérieure qui consiste à la réfection du sol, des murs et des menuiseries.

Des devis ont été réalisés et le montant des travaux est estimé à **19 530.00 € HT** détaillés comme suit :

- **travaux de maçonnerie** comprenant la réalisation d'une dalle béton, la mise en place d'une ventilation, la reprise des fissures des murs et le crépissage des murs soit **12 530.00 HT**
- **travaux de menuiserie** comprenant la dépose et réfection du retable, la réfection de la porte et des fenêtres avec vitraux mise en place d'un plancher soit..... **7 000.00 HT**

Le Maire expose que des aides financières vont être demandées auprès du Conseil Départemental de Haute-Savoie et du Conseil Régional Auvergne-Rhône-Alpes

Le Conseil Municipal, entendu l'exposé du Maire et après en avoir délibéré, par 9 voix pour et une voix contre,

DECIDE de mettre en œuvre la rénovation intérieure de la Chapelle de Nicodex

APPROUVE le plan de financement prévisionnel suivant :

- Subvention du Conseil Départemental au titre du Patrimoine.....	5 859.00 €
- Subvention du Conseil Départemental au titre du CDAS.....	3 906.00 €
- Subvention du Conseil Régional Auvergne-Rhône-Alpes.....	5 859.00 €
- Autofinancement	3 906.00 €

SOLLICITE la subvention la plus élevée possible auprès du Conseil Départemental, au titre du patrimoine, afin de faire face à cette dépense dans le cadre de la sauvegarde du patrimoine culturel de la commune et **AUTORISE** le Maire à signer tous documents concernant cette opération et précise que la dépense sera inscrite au budget primitif

REHABILITATION ET EXTENSION DE LA MAISON COMMUNALE : DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DU CONSEIL DEPARTEMENTAL AU TITRE DU « PLAN RURALITE DEPARTEMENTAL 2022-2023 – DELIBERATION N° 2023-07

Mme le Maire expose au Conseil municipal que le Conseil Départemental, premier partenaire financier des collectivités locales, a souhaité que les communes rurales de Haute-Savoie puissent bénéficier, au titre de la solidarité territoriale, d'un soutien financier spécifique et significatif, avec la volonté de s'adapter aux attentes de tous les territoires. Le Conseil Départemental a donc adopté son Plan Ruralité Départemental 2022-2027 afin de subventionner les projets d'investissement des communes les plus modestes et prioritairement celles de moins de 1500 habitants.

Le Maire rappelle le projet de réhabilitation et d'extension de la maison communale, dont le coût est estimé à 900 000 € hors taxes. Par conséquent, en raison des travaux importants à mettre en œuvre, elle indique qu'il est nécessaire de demander une subvention au Conseil Départemental dans le cadre du Plan Ruralité Départemental.

Le plan de financement serait le suivant :

Coût du projet HT : 900 000 € soit 1 080 000 € TTC		
RECETTES PREVISIONNELLES	TAUX	MONTANT
Subv. Plan ruralité départemental	30 %	270 000.00
Subv. Départemental CDAS	20 %	180 000.00
Subv. Conseil Régional contrat Région	11.80 %	106 000.00
Subv. DETR	18.20 %	163 800.00
TOTAL	80 %	449 800.00
Autofinancement de la commune emprunt	20 %	180 000.00
TOTAL	100 %	900 000.00

Le Conseil Municipal, entendu l'exposé du Maire et après en avoir délibéré, à l'unanimité,

AUTORISE le Maire à solliciter une subvention au Conseil Départemental dans le cadre du Plan Ruralité Départemental selon le plan de financement ci-dessus et l'**AUTORISE** signer tous documents afférents à ce dossier.

ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS POUR LES VOYAGES SCOLAIRES DU COLLEGE DE TANINGES – DELIBERATION N° 2023-08

Le Maire donne lecture des courriers adressés par les enseignants du collège de Tanninges sollicitant des subventions pour leurs projets pédagogiques de voyages en Italie et en Auvergne. Ces voyages concernent 11 enfants de la commune de La Rivière-Enverse.

Le Conseil Municipal, ouï cet exposé et après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE d'attribuer au collège de Tanninges une aide financière de 50 € par enfant de la commune soit 550 euros pour les voyages scolaires en Italie et en Auvergne et **AUTORISE** le Maire à mandater la dépense citée ci-dessus.

PREPARATION DU BUDGET PRIMITIF 2023

Préalablement au vote du budget primitif 2023, le Maire demande aux Conseillers Municipaux de se prononcer sur les différents travaux à effectuer au cours de l'année. Outre les travaux de réhabilitation et d'extension de la salle communale il est proposé de réaliser la rénovation intérieure de la chapelle de Nicodex, ainsi que des travaux de réfection des voies communales, et construction d'une grenette. Les montants seront inscrits au budget primitif.

COMPTE-RENDU DE REUNIONS COMMUNALES ET INTERCOMMUNALES

Sans objet

Le secrétaire de séance

Jean-Christophe CAVORET

Le Maire

Sylvie ANDRES